



# Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

Chemin du Bé 5  
CH – 2855 Glovelier

E.mail : [etienne.dobler@gmail.com](mailto:etienne.dobler@gmail.com)

phone : 032.426.69.66

portable 079.364.72.39

## Prise de position au sujet d'un éventuel moratoire sur la chasse au lièvre dans le canton du Jura

### **Information destinée à Mesdames et Messieurs les parlementaires cantonaux jurassiens.**

Le déclin du lièvre commun en Europe est un fait avéré. Les populations ont diminué de manière constante et dans le Jura, les effectifs de ce léporidé ont subi une érosion troublante ses 30 dernières années. Les causes de la raréfaction du lièvre dans nos campagnes sont multiples et les études scientifiques qui ont été réalisées ici et là pour comprendre le phénomène indiquent quelques facteurs spécifiques. L'Office fédéral de l'environnement-OFEV en 2006 donnait quelques indications en marge d'études menées par les spécialistes de son office : « ...on compte environ 20 lièvres au km<sup>2</sup> entre Anet et Müntschemier. En Suisse, une telle densité est devenue très rare. Le plus souvent, on observe 1 à 3 individus par km<sup>2</sup>. Dans la plaine de l'Aar, entre Bienne et Soleure, on comptait encore 40 à 65 lièvres au km<sup>2</sup> dans les années 1970. Ces effectifs se sont littéralement effondrés. ». La chasse n'est jamais mentionnée comme une cause avérée de destruction des populations de lièvres (Maillard, 1996., Durand, 2007.,). C'est en approfondissant les conclusions de ces enquêtes et suites aux observations effectuées dans le terrain par nos membres que les représentants de la Fédération cantonale jurassienne des chasseurs (FCJC) tiennent à garder cette espèce au plan de chasse 2010 – 2011.

Nous sommes conscients que le patrimoine naturel faunistique ne doit pas être appauvri inutilement. Nous affirmons sans ambiguïté que toutes mesures visant le maintien des effectifs d'une espèce voir son augmentation sont nécessaires et indiscutables. Sans territoire riche et varié la chasse n'a pas sa raison d'être ! Depuis plusieurs années, les chasseurs jurassiens ont pris conscience de la fragilité de cette espèce. Les mesures prises ces **dix dernières années** en faveur du maintien des populations de lièvres communs en témoignent.

Pour un rappel, voici les efforts réalisés à ce jour :

- **Les journées obligatoires de travail pour tous les chasseurs** - cette condition obligatoire pour tous les chasseurs désireux de prendre la patente de chasse est une action concrète en faveur du développement des biotopes favorables au lièvre. Concrètement les chasseurs jurassiens effectuent des activités dans le terrain pour permettre la revalorisation des territoires naturels propices à ce gibier, des travaux d'aménagement de jachères florales, des tailles de haies, ....
- **Un moratoire d'interdiction de tir du lièvre durant cinq années** - cette démarche entreprise durant les années 1995 à 1999 a été proposée et suivie par les chasseurs. Nous avons constaté que cette mesure, nécessaire à l'époque pour se faire une idée claire de la situation, n'a pas permis d'augmenter de manière sensible les populations de lièvres sur le territoire cantonal (à ce sujet, voir l'étude scientifique mandatée par l'Office de l'environnement du Canton du Jura et réalisée par le Bureau ECOTEC Environnement SA en 2007).
- **La mise en place de refuges ou la chasse au lièvre est interdite** - cette mesure mise en œuvre depuis deux décennies et qui concerne le 50% du territoire cantonal,

n'a jamais été évaluée avec toute la rigueur scientifique souhaitée. Selon nos observations de terrain, ces zones de refuge n'ont pas fait augmenter les populations de lièvres de manière significative.

- **La diminution du nombre de lièvres tirés par chasseur** - en jouant sur différents éléments, les chasseurs ont modifié les quotas de tir, les périodes de chasse sur ce gibier ou encore le nombre des jours ouvrables pour pratiquer sa chasse. A partir de 2007, seulement 30 permis de chasse au lièvre ont été délivrés pour les 400 chasseurs jurassiens par un système de tirage au sort.
- **Les recensements** – les chasseurs, en collaboration avec le service de l'Environnement du canton du Jura participent aux recensements qui sont effectués chaque année sur le territoire cantonal à la sortie de l'hiver. Cette participation active nous permet de suivre de près l'évolution des populations.

A l'heure actuelle, certains lobbies proches des milieux de protection des animaux souhaiteraient qu'on ne chasse plus le lièvre. Ils demandent que le chasseur soit celui qui gère, sélectionne, optimise le rapport gibier-territoire, quand il ne souhaite pas tout simplement l'abolition de la pratique de la chasse. Cette vision n'est pas celle que partage les chasseurs, elle n'est pas celle que souhaite promouvoir la FCJC.

L'engouement pour la chasse de notre « bossu » va au-delà d'une simple passion pour le tir d'un animal sauvage. Il est l'occasion unique de faire travailler des chiens courants. L'action qui amène à capturer un capucin est bien plus importante que le tir de l'animal. Elle se pratique prioritairement à l'aide de chiens de type Bruno du Jura. Ce chien dont les origines jurassiennes sont évidentes reste le fidèle compagnon du chasseur. Sans lui pas de chasse ! Sa morphologie et ses caractéristiques sont le résultat d'un travail de sélection réalisé par d'anciens chasseurs passionnés par la chasse du lièvre. Un travail d'éducation nécessite d'effectuer des apprentissages essentiels pour « créancer » le chien sur la voie fine du lièvre. La finalisation de l'action de chasse soit le tir de l'animal convoité permet au chien de comprendre pourquoi il chasse. Osons la comparaison suivante : le chien courant suisse et son représentant le plus populaire le Bruno du Jura est au chien ce que la race du cheval Franches-Montagnes est aux races équines. Supprimez la chasse au lièvre, c'est assurément faire disparaître à moyen terme l'intérêt d'élever et d'éduquer des chiens de chasse de la race Bruno du Jura. C'est sans nul doute, appauvrir un savoir faire ancestral issu du patrimoine culturel de notre canton.

Ses trois dernières années (2007-2009) les chasseurs jurassiens ont tiré 42 lièvres sur les 80'000 hectares du territoire cantonal. Durant la même période se sont plus de 40 lièvres qui ont été accidentés et retrouvés morts sur la chaussée par les services cantonaux (*formellement aucune statistique ne mentionne les lièvres ramassés par les automobilistes, trop satisfaits de l'aubaine qui s'offrent à eux à savoir pouvoir manger une venaison délicieuse*).

En 2009, un lièvre unique a été prélevé dans le district de Delémont par les chasseurs jurassiens. Par contre aucune statistique ne nous montre les pertes résultant des fauches annuelles successives (jusqu'à 4 fois l'an pour un même lopin de terre) réalisées par les entreprises agricoles. Aucune statistique ne nous indique les biotopes favorables à l'espèce qui ont été perdus durant la dernière décennie pour accueillir les futures industries, les zones de villas et les développements urbains - l'autoroute A16 par exemple- nécessaires à l'expansion économique de notre canton. A l'heure où l'homme est capable d'aller sur la lune, de communiquer à de grande distance avec ses semblables, aucune technologie ne voit le jour pour appareiller les machines agricoles déboulant à toute allure dans les champs afin d'épargner les hases allaitant leurs petits.

Le chasseur jurassien ne souhaite pas porter à lui seul le chapeau immensément grand du coupable. Il ne souhaite pas apparaître aux yeux du public comme étant un fossoyeur borné, une espèce humaine en voie de disparition, peu moderne et outrageusement égoïste.

Nous refusons les solutions faciles et nous contestons les quelques évidences ressassées par les opposants à la chasse. La FCJC souhaite que les parlementaires jurassiens rejettent un moratoire sur le tir du lièvre. Le souci d'équité en regard des responsabilités diverses liées à la raréfaction de ce gibier doit prévaloir en pareille circonstance.

Pour l'avenir de cette espèce sauvage sensible, la FCJC ambitionne d'engager un débat constructif afin de résoudre les problèmes qui se posent à la population de notre canton pour faire face à la décroissance des populations du petit gibier.

Merci de votre soutien.

**Pour la Fédération cantonale des chasseurs jurassiens**

Etienne Dobler - Président

Jean-Luc Berberat – Secrétaire

Rémy Stadelmann – Vice-président

Jean-Marie Boillat – Caissier